

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-12-145-DEEJ

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 22 décembre 2023
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

22/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DOMET	procuration	à M. MABILLET
M. SAUBIETTE	procuration	à M. PERRET
Mme TROISVALLETS	procuration	à Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme BAULON
Mme LE GALL	procuration	à Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration	à Mme SAINT-AUBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	33

Comme chaque année, la tarification des services aux familles doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Depuis 2022, la CAF des Landes exige, pour les journées et 1/2 journées d'accueil de loisirs de présenter les tableaux tarifaires en intégrant le coût du service et toutes les aides perçues tant par les familles et les structures. Cette présentation impose une mise à jour annuelle des tarifs pour tenir compte notamment de l'intégration du coût annuel du service et de toute évolution de prestation éventuelle.

La CAF des Landes nous a fait parvenir son nouveau règlement intérieur de l'Aide aux départs en vacances et à l'accès aux Temps Libres (ATL), pour la période du 3 janvier 2023 au



4 janvier 2024. Ce nouveau règlement a fait l'objet d'une validation de la part des Administrateurs de la CAF des Landes en Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2022.

Il reconduit quasiment à l'identique celui de l'année précédente :

Les tarifs plafonds et plancher restent inchangés.

Tarifs et reste à charge plafond	Journée		Demi- journée (avec restauration)	
	Tarif plafond	Reste à Charge plafond	Tarif plafond	Reste à Charge plafond
QF ≤ 449	11,00 €	3,00 €	5,50 €	1,50 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	12,00 €	6,00 €	6,00 €	3,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 786	12,00 €	9,00 €	6,00 €	4,50 €

L'organisme impose un reste à charge plancher d'au moins 1 € en journée et 0,50 € en 1/2 journée.

Enfin, l'organisme impose un reste à charge plancher d'au moins 1 € en journée et 0,50 € en 1/2 journée.

La disparition du tarif hors département : depuis 2023, la tarification du service doit être la même pour toutes les familles, à quotient familial identique, que les allocataires résident sur la commune ou hors commune.

Une évolution est toutefois à prendre en compte :

La liste des bénéficiaires de l'aide aux temps libre est toutefois modifiée en ce que la 3^e tranche de QF est élargie aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 € (au lieu de 905 en 2023)

2024- ATL CAF 40	1/2 Journée	Journée	SÉJOURS Aide/jour
0 < QF < 449	4,00 €	8,00 €	14,00 €
449,01 < QF < 794	3,00 €	6,00 €	12,00 €
794,01 < QF < 1 000	1,50 €	3,00 €	10,00 €

Monsieur le Maire propose de faire évoluer de manière identique les autres grilles tarifaires afin d'homogénéiser les tarifs (restauration et accueil périscolaire).

Le barème de la prestation de service ordinaire de la CAF évolue légèrement :

	Barème CAF 2024	Proposition de présentation	
Accueil de loisirs extrascolaire	0,60 €/h	Demi-journée	2,41 €
	4,82 €/jour	Journée	4,82 €
Accueil de loisirs périscolaire	0,57 €/h	Demi-journée	2,28 €
	4,57 €/jour	Journée	4,57 €
Accueil adolescents	0,89 €/h	Demi-journée	3,57 €
	7,15 €/jour	Journée	7,15 €



Rappelant le contexte économique et social actuel, M. le Maire réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les tarifs des services aux familles et ce malgré des charges qui n'ont pas manqué d'évoluer ces dernières années (prix des denrées alimentaires, des produits d'entretien, augmentation des salaires des agents et charges de fourniture d'énergie).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Vu la délibération tarifaire 2022-01-11-DEEJ du 6 janvier 2022

DÉLIBÈRE

FIXE les nouvelles modalités tarifaires de l'accueil périscolaire qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2024.

x RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1^{er} janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.

Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI et repas froids (pique niques)
Restauration scolaire	$QF \leq 620$	1,00 €	1,30 €	0,52 €
	$620,01 \leq QF \leq 1000$	2,00 €	2,60 €	1,05 €
	$1000,01 \leq QF \leq 1200$	2,80 €	3,64 €	1,47 €
	$1200,01 \leq QF \leq 1500$	3,10 €	4,03 €	1,63 €
	$1500,01 \leq QF \leq 1800$	3,60 €	4,68 €	1,89 €
	$QF \geq 1800,01$	4,10 €	5,33 €	2,15 €

x RESTAURATION ADULTES

◆ Personnel de la Direction Éducation Enfance et Jeunesse



CATEGORIES	TARIFS
ATSEM*	Gratuité
Personnel Petite Enfance*	Gratuité
Autre Personnel Régime général	1,15 € avant application des cotisations
Autre Personnel CNRACL	1,45 € avant application des cotisations

* sous réserve d'une nécessité de service

◆ Personnel Éducation Nationale

CATEGORIES	TARIFS
Personnel surveillant indice ≤ 466	2,14 €
Personnel surveillant indice ≥ 466	3,11 €
Personnel non surveillant indice ≤ 466	4,10 €
Auxiliaire de Vie scolaire (AVS-AESH) et intervenants de l'éducation nationale	1,87 €

◆ Tarifs des repas livrés à l'Association Centre de Loisirs de Tarnos (déléataire)

CATEGORIES	TARIFS (Facture au Centre de Loisirs)
REPAS	2,50 €
PIQUE NIQUE	2,50 €
ANIMATEURS Centre de Loisirs	3,00 €

◆ Autres tarifs

CATEGORIES	TARIFS
REPAS FÊTE ÉCOLE	Coût unitaire des denrées
Intervenants Prestataires	5,92 €
Parents d'élèves	Identique à la tarification de l'enfant

× ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

L'accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans) est animé par le services jeunesse.

Par ailleurs, le service des animations sportives propose des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes de la commune.

→ **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire	QF ≤ 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 ≤ QF ≤ 1000	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	1000,01 ≤ QF ≤ 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF ≥ 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

→ **CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS**

JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2024	PSO CAF	Départ 40	Commune
QF ≤ 449	9,00 €	1,00 €	65,89 €	8,00 €	4,57 €	0,93 €	51,39 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	9,00 €	3,00 €	65,89 €	6,00 €	4,57 €	0,93 €	51,39 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	9,50 €	6,50 €	65,89 €	3,00 €	4,57 €	0,93 €	50,89 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	9,80 €	9,80 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	50,59 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	10,00 €	10,00 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	50,39 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	10,50 €	10,50 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	49,89 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	14,40 €	14,40 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	45,99 €
QF ≥ 2300,01	17,80 €	17,80 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	42,59 €
DEMI-JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2024	PSO CAF	Conseil Départ 40	Commune
QF ≤ 449	4,80 €	0,80 €	45,05 €	4,00 €	2,41 €	0,93 €	37,03 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	4,80 €	1,80 €	45,05 €	3,00 €	2,41 €	0,93 €	37,03 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	6,00 €	4,50 €	45,05 €	1,50 €	2,41 €	0,93 €	35,83 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	7,30 €	7,30 €	45,05 €		2,41 €	0,93 €	34,53 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	7,80 €	7,80 €	45,05 €		2,41 €	0,93 €	34,03 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	9,40 €	9,40 €	45,05 €		2,41 €	0,93 €	32,43 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	13,50 €	13,50 €	45,05 €		2,41 €	0,93 €	28,33 €
QF ≥ 2300,01	16,50 €	16,50 €	45,05 €		2,41 €	0,93 €	25,33 €
DEMI-JOURNÉE (sans restauration)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2024	PSO CAF	Conseil Départ 40	Commune
QF ≤ 449	4,60 €	0,60 €	35,95 €	4,00 €	2,41 €	0,47 €	28,59 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	4,60 €	1,60 €	35,95 €	3,00 €	2,41 €	0,47 €	28,59 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	5,10 €	3,60 €	35,95 €	1,50 €	2,41 €	0,47 €	28,09 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	5,60 €	5,60 €	35,95 €		2,41 €	0,47 €	27,59 €



$1200,01 \leq QF \leq 1500$	6,00 €	6,00 €	35,95 €		2,41 €	0,47 €	27,19 €
$1500,01 \leq QF \leq 1800$	6,60 €	6,60 €	35,95 €		2,41 €	0,47 €	26,59 €
$1800,01 \leq QF \leq 2300$	9,20 €	9,20 €	35,95 €		2,41 €	0,47 €	23,99 €
$QF \geq 2300,01$	13,30 €	13,30 €	35,95 €		2,41 €	0,47 €	19,89 €

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

→ ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x ANIMATIONS SPORTIVES

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
École des sports (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Senior (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
Sorties sportives	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €



ALSH SPORT	Quotient Familial	Prix de revient	Tarif	ATL	PSO	Aide CD 40	Participation Commune	Reste à charge Familles
Base : 5 demi-journées								
Allocataire CAF 40	QF ≤ 449	2 120,00 €	21,00 €	20,00 €	12,05 €	2,30 €	2 084,65 €	1,00 €
	449,01 ≤ QF ≤ 794	2 120,00 €	22,00 €	15,00 €	12,05 €	2,30 €	2 083,65 €	7,00 €
	794,01 ≤ QF ≤ 1000	2 120,00 €	22,00 €	7,50 €	12,05 €	2,30 €	2 083,65 €	14,50 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €	12,05 €	2,30 €	2 082,65 €	23,00 €
Non allocataire	QF ≤ 1000	2 120,00 €	22,00 €	0,00 €		2,30 €	2 084,20 €	22,00 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €		2,30 €	2 083,20 €	23,00 €
Hors département	QF ≤ 1000	2 120,00 €	25,00 €	0,00 €	12,05 €		2 082,95 €	25,00 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	30,00 €	0,00 €	12,05 €		2 077,95 €	30,00 €
Supplément activité surf : 30 €								

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

SÉJOURS HIVER	5 jours			4 jours		
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	117,00 €	70,00 €	47,00 €	90,00 €	56,00 €	34,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	117,00 €	60,00 €	57,00 €	90,00 €	48,00 €	42,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	130,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	130,00 €	50,00 €	80,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	185,00 €		185,00 €	120,00 €		120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	265,00 €		265,00 €	170,00 €		170,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	320,00 €		320,00 €	210,00 €		210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	380,00 €		380,00 €	240,00 €		240,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	250,00 €		250,00 €
+SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE	5 JOURS			4 JOURS		
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	78,00 €	70,00 €	8,00 €	62,00 €	56,00 €	6,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	78,00 €	60,00 €	18,00 €	62,00 €	48,00 €	14,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	88,00 €	60,00 €	28,00 €	70,00 €	48,00 €	22,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	88,00 €	50,00 €	38,00 €	70,00 €	40,00 €	30,00 €



1000,01 ≤ QF ≤ 1200	92,00 €		92,00 €	74,00 €		74,00 €	
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	92,00 €		92,00 €	78,00 €		78,00 €	
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	115,00 €		115,00 €	90,00 €		90,00 €	
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	140,00 €		140,00 €	110,00 €		110,00 €	
QF ≥ 2300,01	160,00 €		160,00 €	130,00 €		130,00 €	
SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE	3 JOURS			2 JOURS			
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	
	QF ≤ 449	46,00 €	42,00 €	4,00 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
	449,01 ≤ QF ≤ 620	46,00 €	36,00 €	10,00 €	31,00 €	24,00 €	7,00 €
	620,01 ≤ QF ≤ 794	49,00 €	36,00 €	13,00 €	35,00 €	24,00 €	11,00 €
	794,01 ≤ QF ≤ 1000	49,00 €	30,00 €	19,00 €	35,00 €	20,00 €	15,00 €
	1000,01 ≤ QF ≤ 1200	53,00 €		53,00 €	38,00 €		38,00 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	56,00 €		56,00 €	42,00 €		42,00 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	65,00 €		65,00 €	45,00 €		45,00 €
	1800,01 ≤ QF ≤ 2300	75,00 €		75,00 €	55,00 €		55,00 €
	QF ≥ 2300,01	95,00 €		95,00 €	70,00 €		70,00 €

SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE À L'ÉTRANGER	5 JOURS				4 JOURS			
	Zone Europe			Zone Hors Europe	Zone Europe			Zone Hors Europe
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif
QF ≤ 449	120,00 €	70,00 €	50,00 €	120,00 €	100,00 €	56,00 €	44,00 €	100,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	120,00 €	50,00 €	70,00 €	120,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €	100,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	160,00 €		160,00 €	160,00 €	120,00 €		120,00 €	120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	250,00 €		250,00 €	250,00 €	180,00 €		180,00 €	180,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	260,00 €		260,00 €	260,00 €	210,00 €		210,00 €	210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	280,00 €		280,00 €	280,00 €	220,00 €		220,00 €	220,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	390,00 €	250,00 €		250,00 €	250,00 €

En cas de séjour plus long, sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours



x **AIDES AUX FAMILLES**

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possibles :

- **l'aide au départ en vacances** : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905) ;
- **l'aide au séjours pédagogiques** : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	$1000,01 \leq QF \leq 1200$	20,00 €
	$1200,01 \leq QF \leq 1500$	15,00 €
	$1500,01 \leq QF \leq 1800$	10,00 €
	$QF \geq 1800,01$	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr